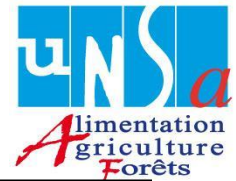




SYNDICAT NATIONAL
DES INGENIEURS ET DES TECHNICIENS
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DES TERRITOIRES

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES



A
Monsieur Jean-Pascal Fayolle
Chef du SRH
MAA
78 Rue de Varenne
75349 PARIS 07SP

Paris, le 22 mai 2018

Objet : taux promus / promouvables
N/Ref :

Monsieur le chef du SRH,

La CAP promotion des Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement s'est tenue en décembre 2017. Lors de cette CAP, a été examiné le tableau d'avancement au grade d'ingénieur divisionnaire, dont le nombre définitif d'agents promus ne peut être stabilisé à ce jour faute d'avoir communication des taux promus / promouvables.

A ce jour, ce taux n'est pas connu. Le SNITEAT-UNSA regrette cette situation tardive, inadmissible en ce qu'elle instaure des situations difficiles pour de nombreux agents susceptibles de bénéficier de cette promotion au titre de l'année 2018, soit en ayant déjà postulé sur des postes de niveaux 2 au METS à la mobilité d'automne 2017, soit à celle de printemps 2018, ou en situation de CFC court, et qui risquent de se trouver dans l'impossibilité d'y accéder faute de validation effective de leur inscription au tableau.

En conséquence, le SNITEAT-UNSA exige une réponse rapide et une communication des taux promus / promouvables pour la CAP des IAE des 6 et 7 juin 2018, ainsi que l'inscription d'un point complémentaire dédié à ce sujet à l'ordre du jour.

Cordialement.

Le Secrétaire Général,

Alain STEUX